

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 14 mai 2018

Page 1 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE QUATORZE MAI

A LA REQUETE DU :

la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE PARIS MONTMARTRE GRANDS BOULEVARDS Société Coopérative à capital variable et à responsabilité statutairement limitée ayant son siège à Paris 9ème 47 rue La Fayette immatriculée au RCS Paris 338.787.351

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date 24 avril 2018.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier décrits comme suit :

COMMUNE DE VALMONDOIS (VAL D'OISE)

Une maison sise 10 rue du Mont de la Ville cadastrée section AE numéro 287 lieudit « 10 rue du Mont de la Ville » pour 9 a 23 ca, comprenant au rez-de-jardin : entrée, salon, bureau, cuisine, wc, cave en dessous, au rez-de-rue : entrée, deux chambres, salle d'eau, à l'étage : deux chambres, dressing, salle de bains, wc, terrasse, cave, piscine, jardin

Lesdits biens appartenant à Monsieur François Jean Gilles LEVAVASSEUR suivant acte en date du 17 septembre 2015 publié le 12 octobre 2015 volume 2015 P numéro 6299.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 10 rue du Mont de la Ville à VALMONDOIS (Val d'Oise),

Constat du 14 mai 2018

Page 2 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Où étant ce jour sur place à 10 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, ainsi que de deux témoins requis majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes, lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux sont visiblement occupés sporadiquement, encombrés cependant de nombreux meubles meublants.

Ils consistent en une maison ancienne élevée à flanc de coteau sur trois niveaux et sous-sol, sur un terrain de 923 m² d'après les titres.

La toiture est en bon état apparent. Les façades sont en bon état

Le jardin est laissé à l'état d'abandon, ainsi qu'une piscine semi-enterrée. L'accès s'effectue depuis la rue par un portail et un portillon métalliques.

Une construction légère usagée équipe également le jardin, et une cave indépendante est inscrite sous la terrasse, cave à laquelle on accède par un escalier maçonné situé en terrasse.



Constat du 14 mai 2018

Page 3 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 14 mai 2018

Page 4 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Les lieux sont distribués comme suit :

REZ DE CHAUSSEE BAS (niveau jardin)

- **Une entrée ouverte sur le salon :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un escalier carrelé permettant d'accéder au rez de chaussée haut
- Un escalier permettant d'accéder au sous-sol

Constat du 14 mai 2018

Page 5 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Un placard de rangement.

- **Une salle de séjour en partie droite de l'entrée :**

Le parquet du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre bois double vitrage en bon état.
- Une série de baie formant bow-window.



- **Une chambre en gauche de l'entrée :**

Le parquet flottant du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre bois double vitrage en bon état.



- Une cuisine en porte fond droite dans l'entrée:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une porte-fenêtre aluminium double vitrage en bon état ouvrant sur la terrasse, ainsi que de baies vitrées latérales.
- Une série de placards en parfait état.
- Un évier inox muni d'un robinet mélangeur.
- Deux œil de bœuf ;
- Une chaudière à gaz



Constat du 14 mai 2018

Page 7 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



REZ DE CHAUSSEE HAUT (niveau rue)

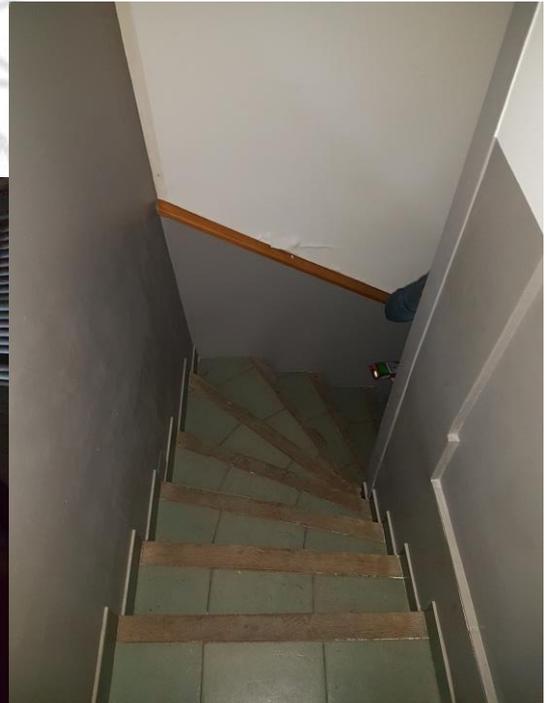
- **Une entrée :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un escalier en bois permettant d'accéder à l'étage
- Une fenêtre bois double vitrage.



- **Une salle de bains :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

Le carrelage de protection des murs est en bon état.

L'équipement comprend :

- Une douche italienne complète ;
- Deux lavabos ;
- Une fenêtre bois double vitrage.



- Une 1^{ère} chambre face droite :

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- deux fenêtres à châssis bois double vitrage.



Constat du 14 mai 2018

Page 9 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une 2^{ème} chambre face gauche :

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- deux fenêtres à châssis bois double vitrage.



ETAGE SUPERIEUR

- Un palier:

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une porte-fenêtre bois double vitrage ouvrant sur un balcon.



Constat du 14 mai 2018

Page 10 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une salle de bains :**

Le revêtement plastique du sol et les peintures des murs sont en bon état.

Le carrelage de protection des murs est en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète ;
- Un lavabo ;
- Une cuvette WC.

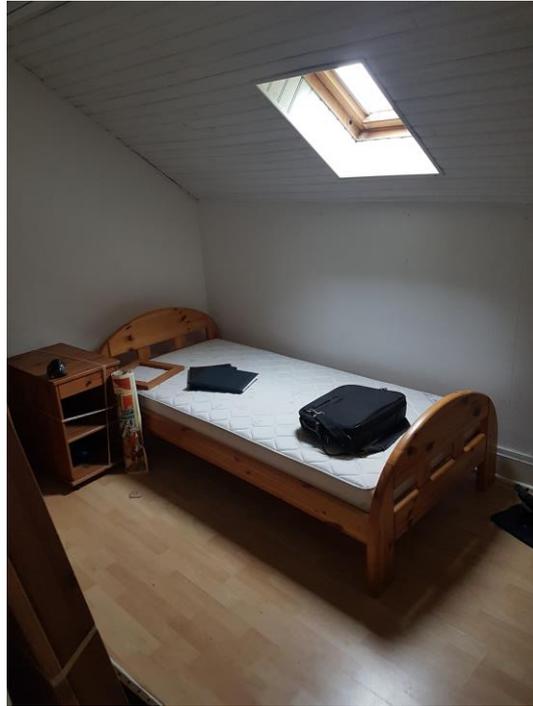


- **Une 1^{ère} chambre face :**

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre de toit de type VELUX.



- Une 2^{ème} chambre fond :

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois double vitrage.
- Un réduit.



Constat du 14 mai 2018

Page 12 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Sous-sol

Le sous-sol est composé d'un unique volume à l'état brut.



Cave accessible depuis le jardin ouvrant sur rue

La cave est composée d'un unique volume à l'état brut.



L'ensemble de la maison est chauffée par une chaudière à gaz de marque FRISQUET inscrite dans la cuisine.

Constat du 14 mai 2018

Page 13 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 14 mai 2018

Page 14 sur 14

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

